

Canadian Krown Dealers Inc.  
35 Magnum Dr.  
Schomberg, Ontario, L0G 1T0  
Canada  
(905)939-8750 / 1(800)267-5744

**PRODUIT: Krown MR35 Salt Eliminator - 426 g**

**CODE: KR-001198**

### SECTION 01: IDENTIFICATION

Numéro del produit..... KR-001198  
Identité du produit..... Krown MR35 Salt Eliminator - 426 g  
Référence du fabricant..... Empack Spraytech Inc.  
98 Walker Drive  
Brampton  
Ontario  
Canada  
L6T 4H6  
905-792-6571  
Numéro de téléphone d'urgence 24 heures Au Canada : Appeler CANUTEC (613) 996-6666-aux États-Unis : appelez CHEMTREC (800) 424-9300.  
Utilisation recommandée..... Cibler et enlever le sel de voirie nuisibles.  
Famille chimique..... Mélange.

### SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS



Éléments d'étiquetage :  
Mot indicateur..... MISE EN GARDE.  
Classification des dangers :  
Dangers physiques..... Aérosol. Gaz sous pression - gaz comprimé.  
Dangers pour la santé..... Toxicité aiguë par voie orale - catégorie 4. Irritation de la peau - catégorie 2. Irritation des yeux - catégorie 2.  
Mention de danger..... H229:Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur (3). H280:Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur (C). H315:Provoque une irritation cutanée . H320:Provoque une irritation des yeux. H302: Nocif en cas d'ingestion.  
Conseils de prudence :  
Prévention..... P210:Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer . P251:Ne pas perforer ni brûler, même après usage. P264:Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270:Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280:Porter des gants de protection.  
Réponse..... P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P332+P313:En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. P362+P364:Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P321:Traitement spécifique voir section 4 sur cette fiche. P305+P351+P338:EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313:Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin. P301+P312:EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P330:Rincer la bouche.  
Stockage..... P410+P412:Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. P403:Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Élimination..... P501:dispose contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale.  
Danger (s) non classé (HNOC)..... Aucune n'est connue.  
Classés selon :..... Produits dangereux Règlement sur les produits Act/dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et Occupational Safety and Health Administration (OSHA).

### SECTION 03: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

DÉNOMINATION CHIMIQUE ET LES SYNONYMES	# CAS	% POIDS
2-Butoxyéthanol	111-76-2	3-7
Tetrasodium EDTA	64-02-8	3-7
Acide lactique	79-33-4	1-5
Alcool éthoxylé	68439-46-3	1-5

PRODUIT: Krown MR35 Salt Eliminator - 426 g

CODE: KR-001198

**SECTION 03: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

poly (oxy-1,2-ethanediyl), alpha-und acyle-oméga-hydroxy

34398-01-1

1-5

**SECTION 04: PREMIERS SOINS**

Inhalation.....	S'il est inhalé, enlever à l'air frais. Si ce n'est pas respirer, pratiquer la respiration artificielle et obtenir une assistance médicale immédiate.
Contact avec la peau.....	Laver la surface exposée à l'eau savonneuse. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux.....	Vérifier et enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, garder les paupières ouvertes. Consulter un médecin en cas de toute irritation.
Ingestion.....	Rincer la bouche avec de l'eau. Boire 1-2 verres d'eau. En cas de symptômes, consulter un médecin.
Symptômes/effets plus importants, aigus et retardés	N/A.
Indication des soins médicaux immédiats et traitement spécial nécessaire	Fournir des mesures générales de soutien et le traiter selon les symptômes. Donner de l'oxygène en cas d'essoufflement. Réchauffer la victime. Garder la victime sous observation. Les symptômes peuvent être retardés.

**SECTION 05: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

D'extinction approprié.....	Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard.
D'extinction inappropriés.....	Aucun en particulier.
Dangers particuliers découlant de la substance chimique	En cas d'incendie, ce qui suit peut être libéré : oxydes de carbone, hydrocarbures, aldéhydes, cétones. Contenu sous pression. Contenants sous pression pouvant exploser lorsqu'ils sont exposés à la chaleur ou de flamme.
Équipement spécial de protection et précautions pour les pompiers	Pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard y compris manteau ignifuge, casque avec l'eau pour éviter l'accumulation de pression de vapeur vers le haut. Recueillir des contaminés d'extinction eau séparément. Cela ne doit pas être évacué dans des drains. Supprimer récipients intacts de la zone de danger immédiat, s'il est sûr de faire.
Risques d'incendie général.....	Aérosol ininflammable.

**SECTION 06: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence	Aucun prend les mesures impliquant des risques personnels ou sans formation adéquate. Évacuer les régions avoisinantes. Empêchent le personnel inutile et non protégé de pénétrer. Évitez de marcher à travers le produit déversé. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards. Prévoyez une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettre sur les équipements de protection individuelle approprié (voir Section 08).
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage	Laver abondamment à l'eau.
Précautions environnementales.....	Garder hors de drains, égouts, fossés et cours d'eau. Minimisez l'utilisation de l'eau pour éviter la contamination de l'environnement.

**SECTION 07: MANUTENTION ET STOCKAGE**

Précautions pour la manipulation.....	Éviter la respiration de vapeurs ou de brouillards. Ne pas manger ou boire pendant le travail. Voir Section 08 pour appareils personnels de protection.
Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités	Tenir à l'écart de chaleur, d'étincelles et de flammes. Ne pas stocker en plein soleil. Entreposer loin de denrées alimentaires. Loin de la source d'inflammation.

**SECTION 08: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

INGRÉDIENTS	TWA	ACGIH TLV STEL	PEL	OSHA PEL STEL	REL	NIOSH
2-Butoxyéthanol	20 ppm	Non disponible	Non disponible	Non disponible	50 ppm	
Tetrasodium EDTA	Pas disponible					
Acide lactique	Non disponible					
Alcool éthoxylé	Pas établi					
poly (oxy-1,2-ethanediyl), alpha-und acyle-oméga-hydroxy	Non disponible					

Contrôles d'ingénierie appropriés..... L'évacuation par une ventilation locale est nécessaire pour maintenir le point d'utilisation ci-dessous sous la Valeur du Seuil de Limite si le personnel n'est pas protégé.

PRODUIT: Krown MR35 Salt Eliminator - 426 g

CODE: KR-001198

**SECTION 08: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Mesures de Protection individuelle :

Protection des yeux/visage.....	Ne recevez pas dans les yeux. Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
Protection de la peau.....	Utiliser des gants et vêtements de protection contre les températures froides fabriqué en viton, caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile.
Protection des voies respiratoires.....	Pas normalement exigé si bonne ventilation est maintenue. Respirateur homologué par le NIOSH recommande si les vapeurs ou brouillards sont générés .
Risques thermiques.....	Aucune n'est connue.
Considérations d'hygiène générale.....	Lors de l'utilisation, pas manger, boire ou fumer. Respectez toujours les mesures d'hygiène personnelle, tels que lavage après avoir manipulé le matériel et avant de manger, boire ou fumer. Régulièrement laver les vêtements de travail et équipements de protection avant d'utiliser.

**SECTION 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Formulaire.....	Aérosol.
Apparence physique.....	Mousse orange/rouge.
Odeur.....	Arôme citron.
Seuil de l'odeur (ppm).....	N/A.
Gravité spécifique.....	1,017.
Densité de vapeur (Air = 1).....	0.6.
pH.....	4.1.
Liquide de Point d'ébullition (° C).....	100° C (212° F).
Point de fusion/congélation (° C).....	0° C (32° F).
Point d'éclair (° C), méthode.....	N/A.
Retour de flamme.....	N/A.
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1).....	> 1 .
Teneur en COV.....	N/A.
Solubilité dans l'eau.....	Soluble.
Température d'auto-inflammation (° C).....	N/A.
Limite inférieur d'inflammabilité (% vol.).....	N/A.
Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.).....	N/A.
Coefficient de répartition eau/huile.....	N/A.
Viscosité.....	N/A.

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité.....	Pas de réactions dangereuses.
Stabilité chimique.....	Stable sous le stockage recommandé et des conditions de manutention.
Possibilité de réactions dangereuses.....	Il peut s'enflammer au contact avec des oxydants acides minéraux.
Conditions à éviter.....	Acides forts et les matières comburantes.
Matières incompatibles.....	Eviter tout contact avec. Peroxydes. Hypochlorite de sodium.
Produits de décomposition dangereux.....	Oxydes de carbone. Fumées.
Products	

**SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

INGRÉDIENTS	LC50	LD50
2-Butoxyéthanol	450 ppm (Rat - 4heures)	470 mg/kg (Orale - Rat)
Tetrasodium EDTA	Pas disponible	1,658 mg/kg (Orale - Rat)
Acide lactique	Non disponible	Non disponible
Alcool éthoxylé	Pas de donnees	Pas de donnees
poly (oxy-1,2-ethanediyl), alpha-und acyle-oméga-hydroxy	Non disponible	>2,000 mg/kg (Orale - Rat); >2,000 mg/kg (Peau -Lapin)

Informations sur les Routes probables d'exposition :

Voies de pénétration - Inhalation.....	Oui.
Voies de pénétration - Skin & yeux.....	Oui.
Voies de pénétration - Ingestion.....	Non.
Voies de pénétration - Absorption par la ..	Non.

peau

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Toxicité aiguë.....	Irritant pour les yeux.
Corrosion/Irritation cutanée.....	Provoque une irritation cutanée.

PRODUIT: Krown MR35 Salt Eliminator - 426 g

CODE: KR-001198

**SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

Irritation oculaire/dommages oculaires graves.....	Cause une irritation oculaire grave.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée.....	N/A.
Mutagenicité sur les cellules germinales.....	Aucune donnée disponible pour indiquer les produits ou les composants présents à plus de 0,1 % sont mutagènes.
Cancérogénicité.....	Ce produit ne constitue pas un cancérigène par l'IARC, ACGIH, NTP ou OSHA.
Toxicité pour la reproduction.....	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique.....	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée.....	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration.....	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets chroniques.....	Aucune donnée.

**SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité.....	2-butoxyéthanol (CAS n°: 111-76-2): non établi. Peut être dangereux pour l'environnement. Il n'existe aucune donnée sur le produit lui-même. Ne doivent pas être rejetés dans l'environnement. Ce produit contient la substance suivante qui peut aussi être dangereuse pour l'environnement :.
Persistance et dégradabilité .....	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Potentiel de bioaccumulation.....	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Mobilité dans le sol.....	Le produit lui-même n'a pas été testé.
Autres effets nocifs.....	Aucune n'est connue.

**SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

Méthodes d'élimination appropriées.....	Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme déchet dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement. Les rinçages et de l'eau déversées sont classés comme déchets chimiques et doivent être éliminés conformément aux règlements les, provinces et fédéraux.
-----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

TMD (Canada - Road).....	UN1950, aérosols, classe 2.2, quant. Itée.
DOT (U.S. route).....	UN1950, aérosols, classe 2.2, quant. Itée., bien de consommation, ORM-D.
IMDG (International - Marine).....	UN1950, aérosols, classe 2.2, quant. Itée.
IATA (International Air).....	UN1950, aérosols, classe 2.2, quant. Itée.

**SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

Règlements de Canada :.....	Classification du SIMDUT. A: gaz comprimé. D2B : Matières causant d'autres matériaux toxiques.
Loi sur la Protection de l'environnement .. canadien (LCPE)	Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des Substances (LIS).
Règlements américains.....	Loi sur la Protection environnementale : Les constituants de ce produit figurent sur l'inventaire du TSCA. Ce produit est considéré comme dangereux par l'OSHA Hazard Communication Standard.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Clause de non-responsabilité.....	Les informations contenues dans ce document sont issues des données considérées comme exactes. Aucune garantie ou garantie expresse ou implicite quant à l'exactitude de ces données ou les résultats obtenus par l'utilisation de celui-ci. Le fournisseur de SDS n'assume aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels personnels à des fournisseurs ou des utilisateurs ou des tiers, causés par le matériel. Ces fournisseurs ou utilisateurs assumeront tous les risques avec l'utilisation du matériel. Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et de la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPC. .
Abréviations.....	ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists ; CAS: Chemical Abstract Service ; NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health, OSHA : Occupational Safety and Health Administration - États-Unis ; TSCA : Toxic Substances contrôlent Act 1976-USA ; PEL : Limite d'exposition permise ; REL : Recommandé limite d'exposition ; VLE : Valeur limite ; COV : Teneur organique Volatile ; SIMDUT : Système d'Information au travail matières dangereuses STOT : toxicité pour certains organes cibles.
Préparé par .....	Affairs Regulatory
Version Révisée .....	NOV 30/2018